

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil Municipal :	10.12.2024
Date d'affichage du compte-rendu :	17.12.2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	24.

Le seize décembre deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2<sup>ème</sup> Adjoint M. Jean **WAROUX** 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6<sup>ème</sup> adjoint, M. **Claude PAPOT** 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, , M. Patrice **BAUDOIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET**.

**ÉTAIENT ABSENTS** : Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, Mme Helen **ACE**, M. Rodolphe **FOURRÉ** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian **GOUJEAU**, M. Christian **AUBERT**, Mme Amanda **HOLMES** et M. Frédéric **WATTEBLED** ainsi que M. Alain **HURIEZ** et Mme Marie **KOHLER** non représentés.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Nicole **BETTAN**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et propose une minute de silence en mémoire des victimes du cyclone à Mayotte. Puis l'assemblée délibère comme suit :

### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2024.*

### INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

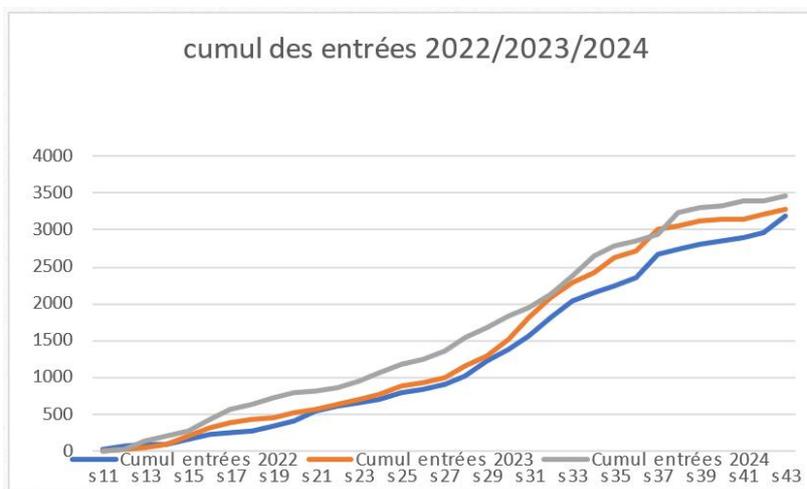
Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations concernant la Communauté de Communes sont présentées par Fabrice Michelet

- Transformation de la halte-garderie en crèche :
  - Carence du nombre d'assistants maternels
  - Réunion de la Communauté de Communes le 19/12/2024 pour une mise en place au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025
  - 15 places à Chef-Boutonne
  - Présentation en sera fait dans chaque conseil municipal par la vice-présidente.
- Augmentation de la contribution SMITED (en charge des traitements des déchets)
  - De 182 € à 225 € ce qui représente + 420 000 €
  - Projet de collecte des cartons si soutien de l'ADEME (bac cartons à la place du bac emballages).
- Rencontre avec les communes dans chaque bassin de vie pour le PLUIH :
  - Demande de 175 ha pour l'habitat pour 62 ha possibles pris sur les terres agricoles
  - Après ce 1<sup>er</sup> travail des communes, la somme totale représente environ 65 ha.

### BILAN DE LA SAISON 2024 DU CHATEAU ET PERSPECTIVES 2025

*Nicole Bettan présente ce dossier*

Le bilan de la saison 2024 est présenté et commenté. Quelques données synthétisées dans les graphiques suivants illustrent une fréquentation en hausse en 2024.



### Cumuls entrées

2022 : 3195 – CA entrées : 19 348€  
 2023 : 3280 – CA entrées : 19778€  
 2024 : **3706** – CA entrées : **20 278€**  
 (intégrant une S44)

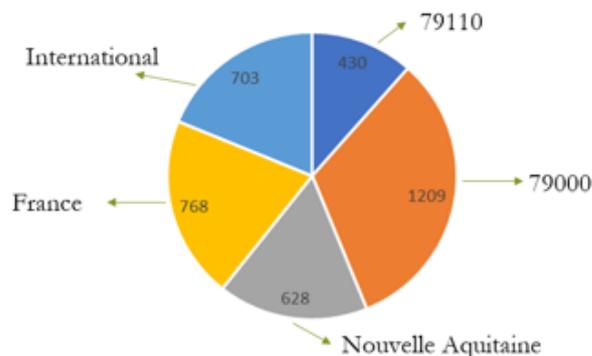
### Recettes globales

(entrées + boutique)

2022 : 21 717 €  
 2023 : 21 712 €  
 2024 : **22 400 €**

Le nombre de personnes accueillies en groupe augmente et représente en 2024, 521 personnes

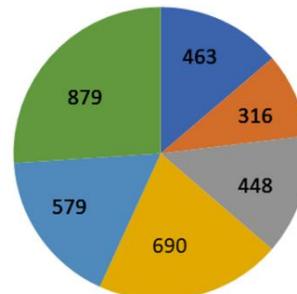
### typologie de visiteurs 2024



## ANIMATIONS 2024...

- Mars – Conférence « La Cristallerie de Baccarat » - **54 personnes**
- Avril - Pâques au château : Thématique « Alice au pays des Génies » - **330 personnes (182 en 2023)**
- Mai - Nuit au Musée – avec les Amis du Château – **34 personnes**
- Septembre – JEP – avec les Amis du Château (Samedi) – exposition Cail (Dimanche) – **246 personnes (228 en 2023)**
- Octobre – Petites Vacances Ludiques (PAH) – groupe de **17 enfants** (Centre aéré de Melle) + **2 enfants l'après-midi**
- Octobre/Novembre – Halloween – Thématique « A la recherche du trésor perdu de la Famille Addams » - **249 personnes (135 en 2023)**

### Fréquentation aux expositions



Les propositions de modification des périodes d'ouverture 2025 formulées par le groupe de travail « Château » de la commission Développement sont les suivantes :

#### • RAPPEL 2024

Mars à fin mai et Octobre à début Novembre : les week-ends – Samedi après-midi et Dimanche toute la journée  
 Juin/juillet/Aout et septembre, tous les jours sauf le mardi  
 Vacances scolaires de Pâques et de la Toussaint : tous les après-midi en semaine sauf le mardi

#### PROPOSITION 2025

**Début de la haute saison au 15 juin (au lieu du 1<sup>er</sup> juin)**

**Haute saison du 15 juin aux JEP en septembre (au lieu du 30 sept)**

**Les groupes pourront être accueillis hors ces périodes**

Considérant que les animations contribuent à attirer le visiteur, le renouvellement l'offre est indispensable pour continuer à être attractif. Le groupe de travail château a étudié des options en ce sens.

Après avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition du groupe de travail du château qui fixe la période de haute saison du 15 juin jusqu'au week end des Journées du Patrimoine en septembre
- Prend note de l'ouverture du château, les jours fériés.

## CREATION D'UN « ESCAPE GAME » AU SEIN DU CHATEAU

*Nicole Bettan présente ce dossier*

Après 3 années d'exercice sur la nouvelle muséographie, il est nécessaire d'apporter du renouvellement au musée, en créant un nouvel élan pour contribuer

- à mettre le château en immersion au cœur de la mutation des activités touristiques.
- à faire des recherches d'expérience, porteuses d'action, de sens et de lien entre le public cible et le site.
- à enrichir l'offre présente, d'élargir le public, de dynamiser une période creuse, et de développer le chiffre d'affaires...

Le groupe de travail « château » propose la création d'un « Escape Game », avec pour objectif de diversifier la typologie des visiteurs et d'engendrer un chiffre d'affaires supplémentaire.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour trouver une formule adaptée au château, adaptable et locale répondant entre autres aux critères suivants :

- Un « escape game » itinérant à l'intérieur du château
- Angle « Jean-François Cail ou un voyage au pays des génies »
- Orienté famille, pour des enfants accompagnés à partir de 8 ans, ou entre amis
- Groupe scolaire, collègue/lycée avec enseignants
- Pas de personnel supplémentaire – guide des indices + brief d'entrée – remise en fonctionnement en fin de journée.

Les modalités d'ouverture du château pour l'escape Game, la tarification et les modalités d'accès, la communication restent à définir si l'assemblée valide le projet.

***Sur proposition du groupe de travail château, le Conseil Municipal à l'unanimité***

- ***Valide la création d'un escape-game dans le château***
- ***Valide le choix de l'entreprise « Élémentaire Escape » de Beaussais (79,) par ailleurs connu au niveau du Pays Mellois et parrainé par l'Office de Tourisme***
- ***Valide la proposition de l'entreprise « Élémentaire Escape » d'un montant de 15 000 €uros avec une période d'ouverture au public, fixée en juillet 2025.***

## LOCATION DE VELOS - REFLEXION AVEC D'AUTRES COMMUNES

*Nicole Bettan présente ce dossier*

Le groupe de travail « château » avait réfléchi avant la saison 2024 à la possibilité de proposer à la location des vélos pour les touristes, afin de répondre aux demandes récurrentes des touristes et à la volonté de proposer un service supplémentaire en tenant compte des préconisations de France Vélo Tourisme et d'Accueil Vélo.

Différentes communes du territoire, intéressées pour travailler sur ce sujet (Brioux sur Boutonne, Celles sur Belle, La Mothe Saint-Héray, Melle) ont répondu à l'invitation à 2 réunions organisées sous l'égide de l'office de tourisme, pour visualiser les différentes hypothèses.

Pour avancer sur le projet, le Conseil Municipal de chacune des collectivités intéressées, est invité à se positionner sur l'opportunité et l'intérêt d'un tel projet ; ce qui autorisera ou non, la poursuite de la réflexion.

***Après en avoir délibéré, et considérant que la mobilité est un réel enjeu sur le territoire, le Conseil Municipal émet un avis favorable au principe de ce service qui devra s'intégrer dans des démarches déjà engagées ou des expériences vécues. Le projet communal d'aménagement d'un local vélos sera bien évidemment, pris en considération également.***

## TARIFS MUNICIPAUX 2025

*Fabrice Michelet présente ce dossier*

La commission finances a étudié l'ensemble des tarifs communaux et propose :

- Le maintien des tarifs suivants : photocopies, minibus, location des salles du Centre Culturel « La Verrière », location des salles de l'Espace Voltonia, la salle des fetes de La Bataille, le prêt de matériel, l'abonnement à la Médiathèque, les entrées au Château de Javarzay (avec cependant la suppression du tarif « ambassadeur » non utilisé) – L'organisation de la pêche à l'étang de Javarzay conditionnera la suite à donner quant aux tarifs.
- Une actualisation des tarifs pour les cimetières, le plaçage, la salle des fêtes de Tillou, la salle R. Quiard et les gites, les jardins municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'intégralité des actualisations proposées correspondant à des simplifications ou des mises en cohérence :

CIMETIERES	Tarifs actuels	TARIFS 2025
Emplacement perpétuel	150,00 €	180,00 €
Emplacement 30 ans	100,00 €	120,00 €
Emplacement 50 ans	125,00 €	150,00 €
Colombarium perpétuel (*)	580,00 €	580,00 €
Colombarium 15 ans (*)	250,00 €	250,00 €
Colombarium 30 ans (*)	350,00 €	350,00 €
Colombarium 50 ans (*)	450,00 €	450,00 €
Cavurne 30 ans	50,00 €	60,00 €
Cavurne 50 ans	67,50 €	80,00 €

(\*) à l'exception des 2 cases restantes à Crézières, maintenues à 200 euros

DROIT DE PLACE	TARIFS ACTUELS		TARIFS 2025	
	Sans électricité	Avec électricité	Non abonnés	Abonnés
<4 ml	2,50 €	3,00 €	3,00 €	2,00 €
4	3,00 €	3,50 €	4,00 €	2,50 €
5		4,00 €	5,00 €	3,50 €
6	3,50 €	4,50 €	6,00 €	4,50 €
7		5,00 €	7,00 €	5,50 €
8	4,00 €	5,50 €	7,00 €	5,50 €
9	4,50 €	6,00 €	7,00 €	5,50 €
10	4,50 €	6,50 €	7,00 €	5,50 €
11	5,00 €	6,50 €	7,00 €	5,50 €
Électricité				1,50 €

SALLE Raymond QUIARD	Habitants de la commune	Hors commune
<12h	100,00 €	150,00 €
de 12 à 24h	200,00 €	300,00 €
jusqu'à 48h	350,00 €	525,00 €
jusqu'à 72h	450,00 €	675,00 €

FORFAIT SALLE Raymond QUIARD ET GITES POUR 3 JOURS (Vendredi matin au lundi matin)	Habitants de la commune		Hors commune	
	Tarifs actuels	TARIFS 2025	Tarifs actuels	TARIFS 2025
Salle	438 €	450 €	674 €	675 €
Gite 14 lits	100 €	100 €	100 €	150 €
Gite 22 lits	150 €	160 €	150 €	240 €
FORFAIT Salle et Gites	688 €	710 €	924 €	1 065 €

SALLE DES FETES DE TILLOU	TARIF 24h	TARIF 48h	TARIF 72h
Habitant commune	100 €	175 €	225 €
Hors commune	150 €	263 €	338 €

LOCATION DES JARDINS COMMUNAUX 2025 : 20 € par an

## OUVERTURES DU LOTISSEMENT DE LA GARE : FINANCEMENT

*Christian Aubert présente ce dossier*

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de contracter un emprunt de **125 000 €** (correspondant à la prévision budgétaire) auprès de la Caisse régionale de Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer le changement des ouvertures des logements communaux du lotissement de la gare, dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Durée : 20 ans - Taux d'intérêt : 3.65 % Fixe - Périodicité : Trimestrielle - Frais de dossier : 150,00 €.

## ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE

*Patrick Petit et Christian Aubert présentent ce dossier*

Le conseil municipal a validé, lors de la séance du 18 novembre, le mode de balayage pour 2025 et le principe d'acheter une nouvelle balayeuse, en remplacement de celle actuelle, défectueuse. Un essai a eu lieu avec un fournisseur, en présence d'agents et d'élus. Considérant la réserve émise par certains élus, des précisions ont été obtenues auprès de collectivités utilisant ce même matériel, précisions qui se sont avérées positives.

**Sur proposition de la commission Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (hormis 3 abstentions) valide la proposition d'achat d'une balayeuse EGHOLM Cityranger 2260 pour un montant de 65 184,78 € HT intégrant la reprise de la balayeuse actuelle, en l'état, en échange de la tondeuse mulching 1210 mm que les élus souhaitaient acquérir simultanément au prix de 5 980,95 € HT.**

## RENOVATION DES SERVICES TECHNIQUES : VALIDATION DEVIS 1<sup>ERE</sup> TRANCHE

*Patrick Petit présente ce dossier*

Parallèlement à la rénovation de la toiture des services techniques, il avait budgété un montant pour réhabiliter les douches et sanitaires du bâtiment, afin de respecter la réglementation du travail et d'offrir des conditions satisfaisantes de travail aux agents. Ces travaux seront effectués en régie au cours du premier trimestre 2025.

**Sur proposition de la commission Patrimoine qui en a validé le plan présenté par les agents des services techniques, considérant que l'opération plus globale de réaménagement de l'ensemble des services techniques ne remettra pas en cause cette partie plus urgente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide un montant d'enveloppe arrondie à 12 000 € TTC.**

## RENOVATION ENERGETIQUE : AVENANTS

*Christian Aubert présente ce dossier*

Un point est fait sur les travaux en cours de la rénovation énergétique du centre culturel et de la salle Raymond Quiard.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Valide une moins-value de 1800.67€ HT correspondant à des ajustements de prestations sur le lot 4 Platrerie-Plafonds-Peinture confié à CSI.
- Prend note que l'ensemble des avenants de l'opération représente une moins-value globale de 917.97 € HT.
- Valide le plan de financement actualisé.

PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE AVEC MONTANT AVENANT GLOBAL			
Dépenses		Recettes	
Travaux Salle R. Quiard	213 110,00 €	fonds vert	206 112,00 €
Travaux centre culturel	290 520,00 €	SIEDS	160 056,00 €
frais indirects	70 677,82 €	FCTVA	112 843,12 €
Avenants	-917,97 €		
Total	573 389,85 €	autofinancement	209 056,70 €
TVA	114 677,97 €		
Total TTC	688 067,82 €		688 067,82 €

## ACTUALISATION DES APCP Autorisations De Programme Et Crédits De Paiements

*Christian Aubert présente ce dossier*

Comme chaque fin d'exercice, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les APCP concernant respectivement en fonction des écritures de l'année en cours :

- L'ilot place Cail (sur le parc locatif) et sur le budget principal (concernant la partie espaces publics)
- la « Rénovation Énergétique du centre culturel et de la salle Raymond Quiard ».

## DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES DE FIN D'EXERCICE 2024

*Christian Aubert présente ce dossier*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise les ajustements de crédits 2024 pour l'intégration du marché Panneaux Photovoltaïques des services techniques et l'achat de la balayeuse au budget principal.**

## PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2025

*Christian Aubert présente ce dossier*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à procéder aux écritures d'investissement (outre les restes à réaliser 2024 sur 2025 qui seront déterminés en fonction des opérations en cours et non soldées) nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2025, dans la limite légale des 25% des crédits inscrits au Budget 2024.**

## DOSSIER DETR 2025 : VALIDATION

*Christian Aubert présente ce dossier*

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025, pour le projet d'aménagement d'un local vélos, dans la Maison de la Rue de la Fontaine. Le montant de cette opération actuellement au stade de l'Avant-Projet Sommaire, sera précisé après la consultation qui sera lancée début janvier 2025.**

## REGIME INDEMNITAIRE DU GARDE-CHAMPETRE

*Sophie Robion présente ce dossier*

Tous les cadres d'emploi de la fonction publique dépendent du RIFSEEP à l'exception de celui de la police municipale, qui n'avait pas encore évolué. Le décret du 26 juin 2024 a modifié ce statut et la collectivité doit délibérer sur les nouvelles modalités du régime indemnitaire de notre garde-champêtre.

Une « Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement » est créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en remplacement de l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonctions et de l'Indemnité d'Administration et de Technicité appliquée jusqu'à présent. Ce nouveau régime comporte obligatoirement une partie forfaitaire et une partie variable versée mensuellement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Valide les modalités pratiques du nouveau régime indemnitaire du garde champêtre**
- **Fixe le taux de la partie fixe à 20% du traitement brut**
- **Fixe le montant maximum de l'enveloppe de la partie variable à 5 000 €.**

## PRISE EN CHARGE DE LA PREVOYANCE

*Sophie Robion présente ce dossier*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les collectivités doivent prendre en compte une partie de la cotisation prévoyance que peut payer un agent. Actuellement, chaque agent dispose d'un contrat chez l'assureur de son choix et pour que la collectivité puisse prendre en charge une partie des cotisations, il convient que le contrat soit labellisé. Le montant de la prise en charge par la collectivité est actuellement de 5 €. Le Décret publié cet été, indique que la prise en charge minimum par l'employeur, est de 7 € par mois.

**Sur proposition de la commission agents-élus (réunissant les représentants du personnel et 3 élus) le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que la participation de la collectivité, à la prévoyance pour les contrats labellisés sera de 15 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

*Il est précisé que la volonté est d'inciter les agents à souscrire une couverture en cas d'arrêt maladie, les agents étant payés à demi-traitement à compter de 90<sup>ème</sup> jours d'arrêt cumulé dans les 12 mois précédant la date de l'arrêt.*

*Une réflexion sera menée quant à l'intérêt ou non d'un contrat groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

## CONVENTION D'OCCUPATION DE SALLES COMMUNALES POUR LE SERVICE MEDECINE DU CDG79

*Christine Benoit présente ce dossier*

Le service médecine de prévention du Centre de gestion reçoit les agents de votre collectivité et ceux des secteurs situés aux proches alentours, dans des locaux de la mairie mis à disposition du CDG79.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Confirme sa volonté de mettre des salles à la disposition du CDG79 pour l'organisation des visites médicales des agents de la commune et des communes voisines,**
- **Valide la convention mise à disposition des lieux, mise à jour selon la nouvelle charte graphique du CDG79**
- **Autorise le Maire à signer ladite convention.**

## CONVENTION AVEC LE LYCEE JF CAIL – MESURE DE RESPONSABILISATION

*Sophie Robion présente ce dossier*

Le lycée dispose de plusieurs mesures possibles à sa disposition, pour sanctionner les élèves. Parmi celles-ci, lorsqu'une exclusion est prononcée (maximum 7 jours) envers un élève, une immersion dans une entreprise ou une collectivité peut être proposée pour le faire participer à des activités éducatives, culturelles, de solidarité, de formation.

A cette fin, le lycée propose que la commune, au même titre que d'autres partenaires dont les métiers peuvent correspondre aux appétences des élèves, puisse les accueillir dans ces temps. Un projet de convention ayant pour objectif de définir le cadre et d'ouvrir la possibilité d'accueil est présenté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant les vertus d'un tel dispositif :**

- **Valide la volonté d'accueillir les étudiants concernés au sein des services,**
- **Prend note que la démarche est à l'initiative du chef d'établissement, qui fait la proposition à la commune qui elle accepte, ou non, selon les possibilités d'accueil et d'encadrement sur la période souhaitée.**
- **Autorise la signature de la convention de responsabilisation avec le lycée JF Cail.**

## ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE CREZIERES DESIGNATION DE MEMBRES

*Jean Waroux présente ce dossier*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne 4 membres propriétaires de biens fonciers remembrés pour remplacer les 4 membres du bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Crézières, dont le mandat est arrivé à échéance.**

**Sont ainsi désignés :**

- **Roland Berton (prorogation)**
- **Christian Goujeau (prorogation)**
- **Serge Fradin (prorogation)**
- **Jean-Emmanuel Fraigneaud.**

## RAPPORTS DES COMMISSIONS

Angélique Boursier en charge du journal municipal, indique que le journal « Echo des sources » sera à distribuer le dernier week-end de décembre.

Marie-Claire Vèque en charge des affaires sociales, indique que Monsieur Jean-Marc Ardillon de Valdelaume, a rejoint le groupe des chauffeurs contribuant au transport des administrés (des communes ayant adhéré au service), au marché hebdomadaire du samedi matin.

Patrick Petit en charge des travaux communaux annonce

- les chantiers communaux en cours : poursuite des travaux de plantations avec les écoles – travaux en régie dans le cadre de la rénovation énergétique de la salle Raymond Quiard
- que le SYMBO étudie un nouveau projet de lutte contre les herbes invasives et contre les ragondins d'une part et qu'il souhaite d'autre part, recréer des méandres dans le lit de la rivière
- et indique qu'il a participé à l'Assemblée Générale du Foyer Culturel avec lequel un partenariat a été noué pour l'organisation du marché de Noël 2024.

Claude Papot indique que les plantations des arbres fournis par Energie Team ont été réalisées.

Sophie Robion en charge des Ressources Humaines :

- informe les élus, des absences prolongées de plusieurs agents au sein de divers services (administratif et technique), certaines compensées par des recrutements de contractuels
- indique par ailleurs avoir participé à une 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de Pilotage créé par la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour la définition d'un Schéma de Mutualisation 2026-2028. Une réunion du Bassin de Vie Aume-Boutonne-Guidier aura lieu le 14 Janvier 2025 à Tillou.
- précise qu'un audit informatique a été réalisé récemment par le service « Direction des Systèmes d'Information – DSI » de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, pour déterminer les points forts et faibles des outils de la commune.

Christian Aubert délégué au Syndicat 4B annonce une augmentation du tarif du m3 de l'eau, passant de 1.74 à 1.77€, (précise que le montant de la part fixe est maintenu)

**L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 23 heures :**

- Pour compléter l'information de Monsieur Aubert, Monsieur le Maire précise que le contrat de concession Véolia prendra fin le 31.12.2024 et avec lui, la facturation de l'eau et de l'assainissement figurant jusqu'en 2024 sur la même facture. Les usagers recevront à compter de 2025, 2 facturations : celle de l'eau par le Syndicat 4B et celle de l'assainissement par la Communauté de Communes Mellois en Poitou qui enverra une 1<sup>ère</sup> facturation d'acompte en mai/juin 2025.
  - Le calendrier 2025 des dates de réunions du Conseil Municipal et des commissions, ainsi que le calendrier des travaux du comité de rédaction et de distribution des journaux municipaux sont distribués.
  - 43 personnes (élus et agents) sont inscrites au repas de fin d'année le 20 décembre à Tillou
- A l'occasion de cette dernière réunion de l'année, Monsieur le Maire remercie les élus pour le travail accompli au cours de l'année.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 27.01.2024

Puis il donne la parole à Nicole Bettan qui annonce que, sur proposition de la commission de contrôle Petites Cités de Caractère qui a visité Chef-Boutonne le 8 Octobre, le Conseil National d'Administration des Petites Cités de Caractère, a récompensé les efforts de la collectivité et a, à l'unanimité, renouvelé la Marque Petites Cités de Caractère de 2025 à 2029. Félicitations à tous les acteurs qui ont contribué à cette distinction valorisant la commune.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTTONNE, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTTONNE, le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre.

La secrétaire de séance,  
Nicole Bettan

Le Maire,  
Fabrice MICHELET